

Règles budgétaires et investissement public

La caractéristique des économies contemporaines et la montée en puissance non seulement de la dépense publique en général mais encore et surtout de la dépense d'investissement. La question se pose donc de savoir d'une part, quelle est l'impact de l'application des règles budgétaires sur l'investissement public et d'autre part, comment appliquer les règles pour qu'elle n'affecte pas tant le volume que la structure de l'investissement public? La question est d'autant plus importante que l'accroissement de la dépense publique va de pair avec la réduction maliabilité de la dépense publique (rend compte de faire varier à la hausse ou à la baisse la capacité à la dépense publique). L'expérience montre quand période de restriction budgétaire, celle-ci affecte plus rapidement et plus fortement les dépenses d'investissement par rapport aux dépenses de fonctionnement. Il est en effet plus facile, même si les effets peuvent en être plus pervers de sursoir à la réalisation d'un projet l'exécution d'un projet d'investissement qui se ~~sous~~ sursoit sur les dépenses de fonctionnement à qui a des conséquences sur le biais sur le déficit.

On retrouve d'ailleurs ici implicitement la plus dominante sur la décision budgétaire du court termisme (tendance du court terme à privilégier le court terme au long terme). public

L'application des règles pose la question de la manière dont ces règles et leur application peuvent permettre de préserver l'investissement public.

Il est donc conseillé par l'analyse, d'imposer une règle d'or, celle-ci consiste à l'imposition d'un plafond minimum de dépense d'investissement à préserver dans le budget. Cette règle d'or s'accompagne aussi d'un financement privilégié de la dépense publique d'investissement par l'emprunt.

L'idée sous-jacente est que l'investissement public est appelé une fois réalisé à générer un surplus de revenu permettant non seulement de rembourser la dette mais aussi de disposer pour le futur de suffisamment de ressources pour financer les dépenses ultérieures. Par ailleurs, il est normal que la charge de ce remboursement soit assignée aux générations futures, car elles sont aussi les principales bénéficiaires de l'investissement.

La question est de savoir, est celle de quelle(s) du contenu ou de la définition de l'investissement public. se pose d'abord de considérer l'investissement

brut ou l'investissement net. La prise en compte de l'investissement brut prend en compte la formation brute du capital fixe. Si l'on considère l'investissement net cela signifie qu'on ne prend pas en compte la dépréciation du capital et donc qu'on intègre pas les dépenses liées à son renouvellement.

Le second problème concerne l'appréciation des effets de l'investissement. Toutes les dépenses d'investissement public ne se traduisent par des variations de revenu quantifiable. Leur importance tenant plus aux externalités qui en résulte.

La difficulté résultant de ces questionnements est que plus on élargit la voilure de investissement à prendre en compte, plus la règle d'or devient difficile à appliquer. Par ailleurs, le décideur public est confronté à la difficulté d'évaluer le rendement de l'investissement public dans la mesure où celui-ci ne donne pas nécessairement lieu à une production, mais de revenu directe mais s'apprécie par rapport aux externalités positives. Ces externalités positives investissement ont notamment pour conséquences d'agir de manière déterminante sur la productivité.

Une autre difficulté de la règle d'or tient aux effets à l'évaluation à la difficulté d'évaluation de l'impact de l'investissement public sur la croissance. Cette évaluation est

L'un des problèmes actuels au Cameroun est d'autant plus difficile qu'on la met en relation avec la soutenabilité future des finances publiques. On considère que un investissement public exerce un effet positif sur la croissance lorsque le taux de croissance de l'économie va de paire avec la stabilité de la trajectoire de l'endettement.

Règles budgétaires et stabilité conjoncturelle

La relation entre règle budgétaire et stabilité conjoncturelle trouve son fondement dans la trilogie de Musgrave qui définit les fonctions assignées à la politique. La trilogie de Musgrave renvoie aux 03 fonctions assignées à la politique économique :

- fonction d'allocation
- fonction de redistribution
- fonction de stabilisation

Les règles budgétaires sont étudiées en fonction de leur effet sur la fonction stabilisatrice. La relation entre règle budgétaire et stabilisation conjoncturelle est déterminée en fonction de la position ou de la manière dont on conçoit la relation entre politique budgétaire et stabilisation conjoncturelle.

On retrouve ici le débat néo-keynesien classique dont le point de départ est l'appréciation que l'on a de la valeur du multiplicateur budgétaire. Le multiplicateur budgétaire se définit comme le rapport de la variation de la dépense publique et celle de la variation du PIB. De manière plus concrète, le multiplicateur budgétaire est le rapport de la variation du PIB et de la variation du solde budgétaire. Un multiplicateur positif signifie que l'expansion budgétaire accroît le PIB. À l'inverse, un ajustement budgétaire exerce un effet négatif sur le PIB. Pour les classiques, ce dont rend compte la règle de Taylor, la politique budgétaire doit être limitée à la soutenabilité de la dépense publique, l'effet multiplicateur étant par nature faible du fait de la difficulté à mettre en mouvement les décisions budgétaires. Ils en concluent à l'inefficacité de la politique budgétaire pour la stabilisation de l'économie exception faite des situations où l'économie est proche de la déflation. (c'est lorsque la limite de l'inflation est proche de zéro et que la continuité de la lutte contre l'inflation induit une hausse des taux d'intérêt réels). La seule politique de stabilisation efficace est la politique monétaire donc la mise en mouvement est facile du fait qu'elle est entre les mains de la seule banque centrale de surcroit indépendante. Les classiques

en tirant comme conséquence que les règles budgétaires ne sont pas *indispensables* pour la stabilisation conjoncturelle sauf si elles réduisent le biais pour le déficit.

A l'inverse, les modèles Keynesiens tendent à démontrer l'efficacité des politiques budgétaires comme *politiques contre cycliques*. Ces modèles montrent le multiplicateur budgétaire tend à avoir des valeurs élevées dans les phases descendantes du cycle. Il en est de même de l'efficacité de ces politiques pour maîtriser les risques d'emballement et de surchauffe de l'économie. La question des règles budgétaires se pose ici pour les Keynesiens en terme de choix entre les règles fixes et les règles flexibles.

Délégué Nsangou Mohamed